



## PROCÈS VERBAL n° 2025.06 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 NOVEMBRE 2025

Commune de SEPT-SORTS  
77260

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

**PRÉSENTS** : M. François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

**POUVOIR(S)** : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK  
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. Pascal MERLIN

*Secrétaire de séance : Sophie KLEIN*

### 1. Approbation du procès-verbal de séance du dernier conseil

Lecture et approbation du procès-verbal n° 2025.05 suite à la séance du conseil municipal du 9 septembre dernier.

### 2. Délibération prime exceptionnelle

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents titulaires de la fonction publique bénéficient en fin d'année de la prime CIA (complément indemnitaire annuel).

Il précise que l'agent qui est actuellement en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE / CUI) ne peut pas en bénéficier sous ce nom là et souhaite donc lui attribuer une prime de fin d'année.

Il est proposé d'attribuer une prime de fin d'année à l'agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE / CUI) d'un montant de 700,00€ (sept cent euros) qui lui sera versé sur la paie de novembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la prime exceptionnelle pour un montant de 700,00€.

### **3. Délibération remplacement des lanternes LED par des solaires sur le cheminement piéton entre la sortie rue de la Mairie et la zone industrielle**

Le Maire rappelle que dans la nuit du 27 au 28 juillet dernier, un vol de câble a eu lieu sur huit candélabres situés sur le cheminement piétons entre la sortie de la rue de la Mairie et la zone industrielle – zone qui n'était pas éclairée au moment des faits.

Pour éviter de subir à nouveau ce type de dégradation, il est proposé de passer l'ensemble des candélabres du cheminement en solaire comme cela est le cas actuellement sur le cheminement piétons de la D603 jusqu'à Fay le Bac.

Le Maire expose aux conseillers qu'il y a deux choix possibles :

- remise en l'état de l'éclairage actuel : 10 253,74 € TTC
- remplacement de lanternes LED par des solaires : 28 350,00 € TTC

Ce système de lanternes solaires sera à l'avenir plus économique car il permettra de préserver la batterie par le déclenchement des lanternes au moment du passage des piétons, sera plus pratique pour les administrés rentrant tard par les transports et il n'y aura plus de risque de vol.

Par ailleurs, le Maire précise que la commune peut vendre les blocs actuels aux collectivités du secteur.

Suite à la demande d'un conseiller sur le fait de savoir si plusieurs devis ont été établis, la réponse est non car un contrat de prestation est signé depuis plusieurs années avec l'entreprise STELEC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le remplacement des lanternes LED par des solaires.

### **4. Délibération pour une 2<sup>ème</sup> heure en semaine de l'activité gym douce – pilate – renforcement musculaire 2025-2026**

Lors du conseil municipal du 9 septembre dernier, il a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés la prise en charge d'une heure par semaine de l'activité gym douce – pilate et renforcement musculaire.

Cela correspondant à 1 732,00€ pour la saison 2025-2026 avec la gratuité pour les Septsortais et une participation de 60,00€ pour les personnes venant de l'extérieur.

A la demande générale des participants au cours du mardi matin, le Maire propose qu'une seconde heure soit mise en place le vendredi matin de 09h15 à 10h15 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (soit le vendredi 9 janvier 2026).

La participation totale de cette activité sera prise en charge par la commune (soit 2 752,00€ pour la saison septembre 2025 – juin 2026).

Cette activité est proposée gratuitement pour les Septsortais et une cotisation de 90,00€ sera demandée aux extérieurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la prise en charge d'une deuxième heure par semaine de l'activité

pour les Septsortais et de demander une cotisation de 90,00€ pour les personnes venant de l'extérieur.

##### 5. Délibération décision modificative – mandatement des dépréciations de créances

Monsieur le Maire explique que le Trésor Public nous a transmis une liste relative à l'état de provisionnements des créances.

Cette liste indique les pièces présentant un retard de règlement de plus de deux ans (au 31/12 de l'exercice). Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Il est recommandé de constater une provision pour les créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Monsieur le Maire explique qu'il faut donc à prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 210,66 € au chapitre 68 afin de pouvoir émettre un mandat d'ordre mixte au compte 6817/4911.

De ce fait, la commune doit prévoir des crédits au chapitre 68 comme suit :

DÉSIGNATION	IMPUTATIONS	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
65 – autres charges de gestion courante	65568 – autres contributions	- 210,66 €
68 – dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6817 – dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 210,66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la décision modificative pour le mandatement des dépréciations de créances.

##### 6. Délibération forêt communale

Monsieur le Maire explique que la commune cède le droit exclusif de chasse pour le tir des sangliers dans le bois communal (d'une contenance totale de 19,70 hectares environ) situé sur la commune de Sept-Sorts (77260) lieu-dit les Bois de Fay.

Le locataire s'engagera à respecter les conditions de l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne en cours dans le département de la Seine-et-Marne, ainsi que l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Le bail prévoit un loyer de 250€ à l'année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 qui devra être renouvelé tous les ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour et 1 abstention (Monsieur François ARNOULT) décide d'approuver la délibération relative à la forêt communale.

##### 7. Informations et questions diverses

- 💡 l'avancement sur la construction du logement communal : actuellement la maison est hors d'eau et hors d'air, la prochaine étape sera le carrelage et les peintures ainsi que la

terrasse au pied de la maison avec le mur de renfort ; le parking pour les véhicules se fera le long du hangar

- ↳ la location pour la maison sera gérée par la mairie
- ↳ les colis pour les séniors ayant rendu réponse ne pas venir à la sortie de septembre dernier seront livrés le vendredi 7 novembre par l'Epicerie Fine du Petit Palais de Jouarre – les administrés seront invités à venir les récupérer en mairie
- ↳ le noël pour les enfants de la maternelle au CE2 aura lieu le mercredi 10 décembre prochain avec la venue d'un magicien
- ↳ la cérémonie pour les jeunes diplômés, recensés et les médailles du travail aura lieu le samedi 13 décembre prochain
- ↳ chaque année la commune obtient une subvention du Département pour l'aide aux salaires des accompagnateurs scolaires – cependant cette année, n'ayant pas au minimum 5 élèves de maternelle titulaire d'un titre de transport pour l'année scolaire 2025-2026 aucune subvention ne sera attribuée
- ↳ aucune coupe de bois dans le bois communal pour cette année
- ↳ les forages pour le passage du gaz jusqu'à Transdev à la Ferté-sous-Jouarre a commencé dans la zone industrielle

20h50 : clôture du conseil municipal

*Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

A Sept-Sorts, le 12/10/2026

Le Maire,  
François ARNOULT



Secrétaire de Séance,  
Sophie KLEIN

